

OBJET :
PROJET DE
MAISON DE
SANTE
PLURIDISCIPLI-
NAIRE –
APPROBATION
DU PROJET ET
DEMANDE DE
SUBVENTIONS

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 11

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL
EN DATE DU : 22.10.2019

AFFICHAGE EN DATE
DU : 22.10.2019

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 05 NOV. 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 28 octobre 2019,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, SOULIER Agnès, LINOUS Stéphane, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme BESSET Jacqueline donne procuration à Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole,

Mme RUIZ Patricia donne procuration à Mme GUILHEM Evelyne,

Mme BARTHES Chantal donne procuration à Mme BATIGNE Brigitte,

Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à M. TAURINES André,

M. BUSTOS Jean-Paul donne procuration à M. THOMAS Guy,

Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOUS Stéphane,

Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,

Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. THOMAS Eric,

Absentes : Mme CHOPIN Marie-Christine,

Secrétaire : Mme CHABERT Sabine,

Par délibération n°2017-251 en date du 30 octobre 2017, la Ville de Castelnaudary a fait l'acquisition du site de l'ancien lycée François Andréossy cédé par la Région Occitanie, suite à la construction du lycée Germaine Tillion. Depuis, la Ville de Castelnaudary a loué certains locaux pour permettre l'installation d'un cabinet médical, qui regroupe aujourd'hui trois médecins généralistes.

D'autres praticiens médicaux ou paramédicaux (sages-femmes, podologues, pédicures) ont manifesté leur intérêt pour la création d'une maison de santé pluridisciplinaire sur le site Andréossy. Ce pôle médical assurerait ainsi une complémentarité en termes d'offre de soins et permettrait une mutualisation des besoins (secrétariat, salle d'attente, stockage, sanitaires).

La création de ce pôle de santé induit l'aménagement d'environ 240 m² de locaux, pour un coût global d'opération estimé à 460 000 €.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de présenter des demandes de subventions auprès de l'Etat, de l'Agence Régionale de Santé, de la Région Occitanie, du Conseil départemental de l'Aude et de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois (fonds de concours).

Il convient de délibérer sur plan de financement suivant :

DEPENSES H.T.	RECETTES H.T.	Part en % (arrondi)	
Aménagement de locaux pour la création d'un pôle médical	Etat	109 882 €	23.75%
	ARS	50 000 €	11 %
	Région Occitanie	92 000 €	20 %
	Conseil départemental de l'Aude	92 000 €	20 %
	Communauté de communes Castelnaudary lauragais audois	24 118 €	5.25 %
	Ville de Castelnaudary	92 000 €	20 %
TOTAL 460 000 €	TOTAL 460 000 €	100	

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE le projet de création d'une maison de santé pluridisciplinaire sur le site Andréossy.

APPROUVE le programme de cette opération tel que défini par Monsieur le Maire.

AUTORISE Monsieur le Maire a sollicité des subventions auprès de l'Etat, de l'Agence Régionale de Santé, de la Région Occitanie, du Conseil Départemental de l'Aude et de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois (fonds de concours).

PRECISE que les crédits relatifs aux travaux seront inscrits au BP 2020.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 28 octobre 2019.



Le Maire,

Patrick MAUGARD